Ministère de l'Énergie
et des Ressources

Bilan et perspectives Secteurs Énergie et Terres

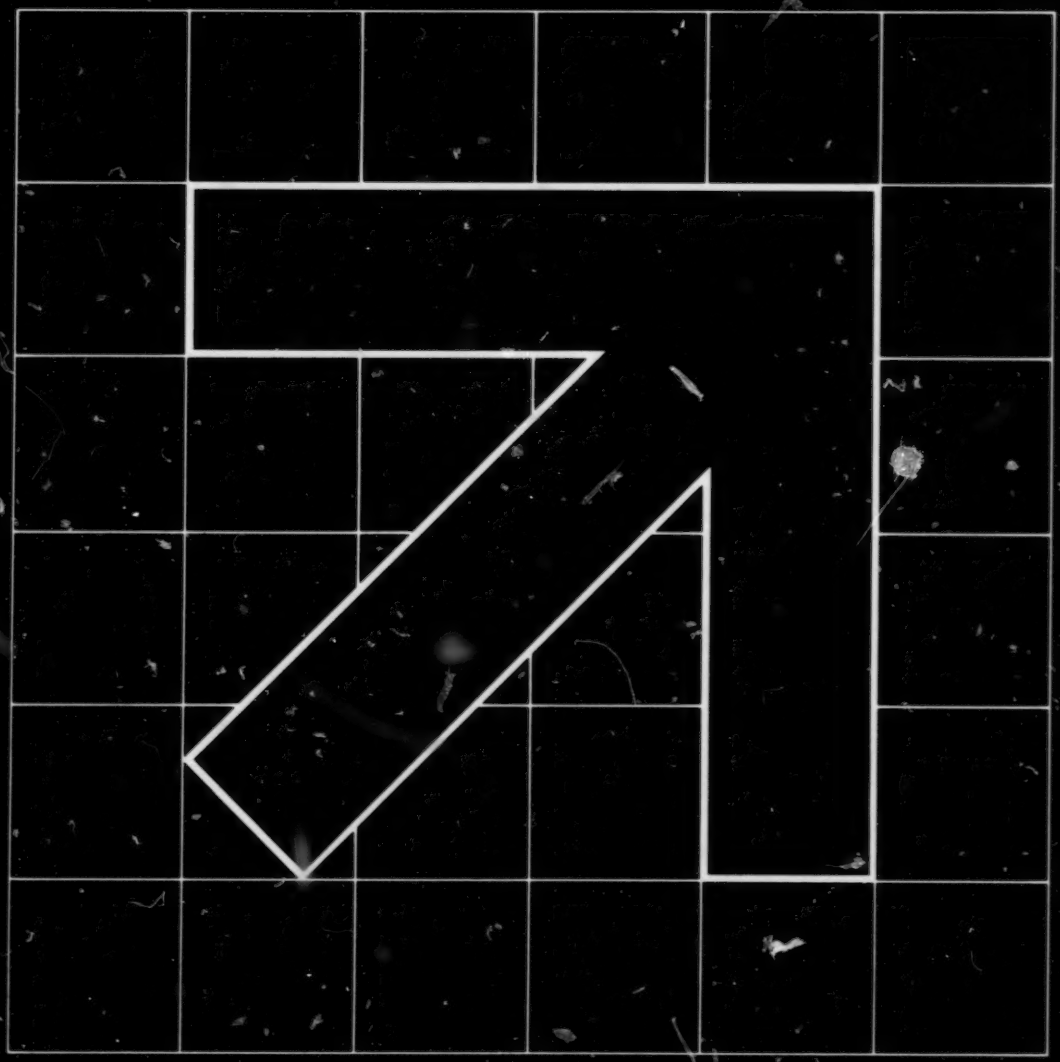

Québec

BILAN ET PERSPECTIVES
SECTEURS ÉNERGIE ET TERRES

AVRIL 1987

Le ministre de l'Énergie et des Ressources

SECTEUR ÉNERGIE

TABLE DES MATIÈRES

Page

LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

A) **L'évolution récente du secteur énergétique québécois** 2

a) La demande énergétique 2
b) Les prix de l'énergie 5
c) Les investissements énergétiques 8

B) **Les actions gouvernementales** 12

LE SECTEUR DES TERRES

Les objectifs du secteur Terres 17

La réforme du système cadastral québécois 19

Le mandat du ministère de l'Énergie et des Ressources est axé sur la mise en valeur des ressources naturelles comme agent de croissance de l'économie du Québec. Il a la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les plans et programmes requis pour le développement, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources forestières, hydrauliques, minérales et énergétiques. Étant donné leur caractère stratégique les ressources énergétiques nécessitent une vigilance particulière de la part du ministère.

Le Québec est nettement avantagé par l'abondance de ressources naturelles qu'on trouve sur son territoire. Cette situation privilégiée se traduit, notamment, par la part importante occupée par les produits de l'exploitation et de la transformation de ces ressources naturelles dans les exportations du Québec vers l'étranger. (46% en 1985). Le papier d'imprimerie (1er), l'aluminium (3e), le bois d'oeuvre (4e), le fer (5e), le cuivre (10e) et l'électricité (11e) comptent parmi nos principaux produits d'exportation. En contrepartie, les achats de pétrole brut, de produits pétroliers et de gaz naturel provenant de l'extérieur du Canada et des autres provinces canadiennes constituent une dépense très lourde pour le Québec (5,3 milliards de dollars en 1985).

L'exploitation des ressources naturelles est à l'origine du développement de plusieurs régions du Québec. Encore aujourd'hui, la survie de nombreuses municipalités est liée au sort d'une industrie unique, particulièrement dans les régions éloignées des grands centres urbains que sont Montréal et Québec.

De plus, comme la transformation des ressources forestières et minérales est fort énergivore, la compétitivité des industries qui se spécialisent dans ce domaine dépend, pour une bonne part, de la disponibilité de sources d'énergie abondantes, offertes à des prix compétitifs.

Le présent rapport dresse le bilan de la situation dans le secteur québécois de l'énergie et des terres.

M. Raymond Savoie, ministre d'État délégué aux Mines a déjà présenté un document similaire pour le secteur minéral. Il nous y apprenait que l'année 1986 a été marquée par la chute des expéditions québécoises de fer (-11,3%), de zinc (-44%) et de cuivre (-11,2%). Cependant, la hausse de la valeur de l'or a compensé ces chutes de telle sorte que la valeur des expéditions minérales est restée relativement stable par rapport à 1985.

Pour sa part, M. Albert Côté, ministre d'État délégué aux Forêts nous a brossé le bilan de la situation dans le secteur des forêts, où l'année 1986 a été marquée par des événements favorables et d'autres qui l'étaient moins. La production des industries du sciage et des pâtes et papiers a été fort intéressante. Un nouveau régime forestier solidement étayé par une législation adéquate a été mis sur pied. Les entreprises québécoises ont été affectées par la décision américaine d'imposer une surtaxe de 15% sur nos exportations de bois de sciage résineux et par une compétition accrue sur les marchés internationaux. L'année 1987 s'annonce un peu plus difficile: la mise en application de la surtaxe et du nouveau régime forestier auront certainement des impacts sur les décsions et orientations futures.

LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

A/ L'évolution récente du secteur énergétique québécois

a) La demande énergétique

- La demande énergétique totale

En 1985, pour une deuxième année consécutive, la consommation énergétique totale du Québec a augmenté en valeur absolue. Elle a en effet atteint 29,3 millions de tep (tonne équivalent pétrole), soit 1,3% de plus que celle de 1984.

Cette hausse de la consommation semble limitée si on la compare à l'augmentation de l'activité économique (croissance du produit intérieur brut réel) qui a été de 4,5% en 1985. Depuis 1984, le Québec a amélioré l'efficacité énergétique de son système de production et, conséquemment, la consommation énergétique par millier de dollars de production est passée de 1,02 tep en 1984 à 0,99 tep en 1985.

Ramenées sur une base annuelle, les données préliminaires dont on dispose pour les onze premiers mois de l'année 1986 indiquent que cette croissance s'est poursuivie et que la consommation énergétique a augmenté de 1,7% par rapport à 1985.

- La demande par forme d'énergie

Comme les dernières années, 1985 a été marquée par une réduction très significative de la part du pétrole au profit du gaz naturel et de l'électricité. Cette évolution est conforme aux objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec dans le secteur énergétique.

En 1985, le bilan énergétique du Québec par forme d'énergie (énergies non conventionnelles exclues) s'établissait de la façon suivante: le pétrole représentait 44,6% de la consommation totale (comparativement à 48,8% en 1984), l'électricité 39,0% (36,7% en 1984), le gaz naturel 15,2% (13,1% en 1984) et le charbon 1,2% (1,4% en 1984).

En un an, la consommation de pétrole a diminué de 7,4% et ce produit a perdu plus de 4 points dans le bilan énergétique. Il reste encore la première source d'énergie consommée au Québec, mais l'écart qui le sépare de l'électricité diminue. Cet écart n'est plus que de 5,6% dans le bilan énergétique total. Il faut remonter à 1952 pour retrouver une situation où le pétrole jouait un rôle équivalent dans la satisfaction des besoins énergétiques des Québécois.

La diminution de la dépendance du Québec envers le pétrole traduit l'impact des politiques de pénétration des marchés par le gaz naturel et l'électricité.

Les parts de l'électricité et du gaz naturel dans le bilan énergétique ont continué de s'accroître en 1985. C'est ainsi qu'en un an, la consommation de gaz naturel a augmenté de 17,8% et celle d'électricité, de 7,3%. En 1985, le gaz naturel et l'électricité ont satisfait plus de la moitié des besoins énergétiques québécois (55,2%) alors qu'ils n'en comblaient que le tiers en 1979.

Par ailleurs, on remarque que la contribution des énergies non conventionnelles à la satisfaction des besoins énergétiques des Québécois est significative. En 1984, on leur devait 8,4% du bilan énergétique élargi et, l'année suivante, 8,2%. Par énergies non conventionnelles, on entend ici la biomasse forestière (bois et résidus) utilisée à des fins énergétiques dans les secteurs résidentiel et industriel ainsi que la biomasse urbaine, constituée par les déchets provenant de l'activité humaine dans les villes et traitée dans les deux incinérateurs publics construits à Montréal et à Québec.

Les données disponibles pour les onze premiers mois de 1986 indiquent que la pénétration de l'électricité s'est poursuivie sur le marché québécois. La part de cette source d'énergie dans le bilan énergétique a atteint 40,4%, comparativement à 39,0% en 1985. C'est la première fois que l'électricité satisfait plus des deux cinquièmes des besoins énergétiques québécois. En 1986, les ventes d'Hydro-Québec se sont accrues de 6,8%. Quant au gaz naturel, sa part dans le bilan énergétique s'est stabilisée à 15%. Si on les ramène sur une base annuelle, les ventes de gaz des onze premiers mois de l'année 1986 se sont chiffrées à 177,5 milliards de pieds cubes.

La pénétration de l'électricité s'est de nouveau effectuée au détriment des produits pétroliers. La demande de produits pétroliers énergétiques a baissé de 1,8% au cours des onze premiers mois de 1986, ce qui a ramené la part du pétrole dans le bilan énergétique du Québec de 44,6% (1985) à 43,1%.

- La demande par secteur de consommation

Lorsqu'on considère la répartition de la consommation énergétique en fonction des secteurs, on constate que le secteur résidentiel a vu son importance relative passer de 21,1% en 1984 à 22,0% en 1985, alors que celle du secteur industriel augmentait de 36,2% à 37,0% et que celle du secteur des transports demeurait pratiquement inchangée au cours de cette même période (26,4% en 1985). La part du secteur commercial avait subi une légère diminution et n'était plus que de 14,6%.

L'importance relative du secteur industriel dans le bilan énergétique augmente continuellement depuis 1976, alors que ce secteur ne rendait compte que de 30,7% de la consommation. Ce phénomène s'explique par la croissance rapide des industries grandes consommatrices d'énergie ainsi que par l'effort de réduction de la consommation déployé dans l'ensemble de l'économie québécoise.

Tableau 1

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE AU QUÉBEC

	1985		1986e	
	10^3 tep	%	10^3 tep	%
PÉTROLE[1]	13 081,7	44,6	12 845,4	43,1
CHARBON[2]	360,8	1,2	452,8	1,5
GAZ[3]	4 470,7	15,2	4 472,4	15,0
ÉLECTRICITÉ	11 418,0	39,0	12 046,4	40,0
TOTAL	29 331,2	100,0	29 817,0	100,0

1. Le total comprend le pétrole brut (pertes et ajustements) et les produits suivants: essence, essence aviation, carburéacteur, kérosène, carburant diesel, mazout léger, mazout lourd, coke de pétrole, gaz de pétrole liquéfiés et gaz de distillation.

2. Comprend le coke et le gaz de four à coke.

3. Gaz naturel

e: estimation provisoire

Source: Statistique Canada, catalogues 45-002, 45-004, 55-002, 57-001, 57-003.

Graphique 1

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR FORME

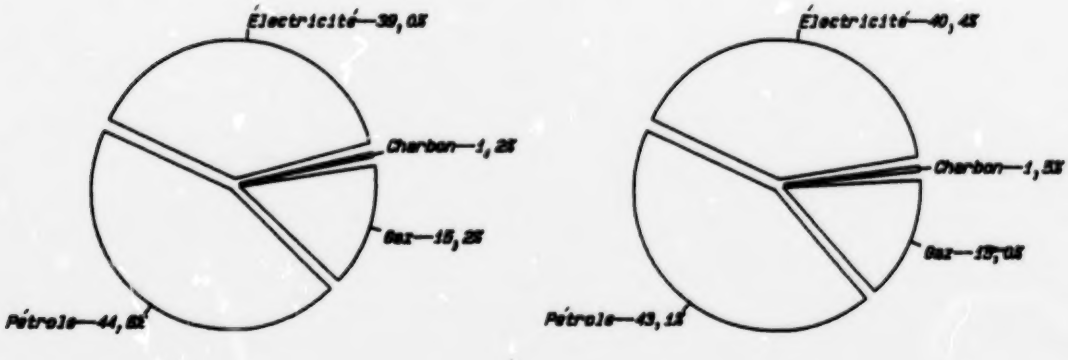

1985 1986

b) Les prix de l'énergie

L'année 1986 a été marquée par le fléchissement de l'indice mensuel agrégé des prix de l'énergie au Québec. De janvier à septembre, cet indice a en effet diminué de 13% à cause de la baisse très sensible du prix du pétrole brut.

- Les prix du pétrole brut et des produits pétroliers

Suite à la décision prise par l'OPEP, en décembre 1985, de reconquérir sa part du marché d'exportation en augmentant son rythme de production, le prix du pétrole a subi une forte baisse en 1986. Ce phénomène international s'est évidemment répercuté au Québec. Le prix moyen du pétrole brut livré aux raffineries québécoises a en effet chuté de 41,4% en un an, passant de 38,50 $ le baril en 1985 à 22,57 $ en 1986 (donnée préliminaire). Mesuré en dollars constants, le prix payé au Québec en 1986 était équivalent à celui qui était exigé en 1977.

Cette chute du prix du pétrole brut a affecté les prix des produits pétroliers. Ainsi, de janvier à septembre 1986, l'indice mensuel agrégé des prix des produits pétroliers a diminué de 28%. Cette baisse a été en partie atténuée par la réintroduction de la taxe de vente sur les hydrocarbures utilisés pour le chauffage, le 2 mai 1986.

Par ailleurs, la taxe provinciale levée sur les carburants a été modifiée en 1986. Le 2 mai, la taxe ad valorem sur l'essence a été remplacée par une taxe spécifique. La liste des territoires bénéficiant de réductions de taxes sur l'essence a été élargie, les 19 décembre 1985 et 2 mai 1986: les régions du Saguenay - Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nouveau-Québec et de la Gaspésie se sont ajoutées aux régions frontalières.

- Le prix du gaz naturel

L'année 1986 a été marquée par l'abandon du système de prix administrés du gaz naturel au Canada. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er novembre 1986, suite à l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel conclue le 31 octobre 1985 par les gouvernements du Canada, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Depuis cette date, les prix interprovinciaux du gaz sont déterminés par des négociations directes entre les acheteurs et les vendeurs.

En 1986, le prix de vente moyen du gaz naturel livré à Montréal a diminué de 1,7% par rapport à 1985. Cette baisse est essentiellement attribuable à la déréglementation des prix du gaz. Il faut souligner ici que le prix retenu ne tient pas compte des rabais spécifiques consentis par les producteurs de l'Ouest canadien pour protéger les marchés gaziers les plus vulnérables face à la concurrence des autres formes d'énergie.

Malgré la stabilisation relative des prix du gaz à la franchise, ceux à la consommation ont légèrement augmenté en 1986. Ainsi, de janvier à septembre 1986, l'indice mensuel des prix du gaz à la consommation a grimpé de près de 3%. Cette hausse s'explique essentiellement par la réintroduction de la taxe de vente de 9% sur le gaz naturel, le 2 mai 1986.

- Le prix de l'électricité

Au 1er mai 1986, les tarifs québécois d'électricité ont augmenté de 5,4% dans tous les secteurs de consommation. L'année précédente, la hausse moyenne n'avait été que de 2,6%. Cette augmentation tarifaire, atténuée par une réduction du prix de l'électricité excédentaire en juillet, a fait grimper l'indice mensuel agrégé de 3,7% de janvier à septembre 1986.

Une hausse de 4,6% applicable à toutes les catégories d'abonnés doit entrer en vigueur le 1er mai 1987. Ce taux d'augmentation reste inférieur au taux d'inflation anticipé pour l'année à venir.

- Les prix comparatifs de l'énergie

En 1986, la position concurrentielle des différentes formes d'énergie a subi un bouleversement majeur. Le 1er octobre, les prix du mazout, qui étaient nettement plus élevés que ceux des autres formes d'énergie, un an plus tôt, étaient devenus concurrentiels avec ceux du gaz naturel et de l'électricité. Ce phénomène est attribuable à la chute marquée du prix international observée au cours des premiers mois de l'année. Cette baisse a plus que compensé le rétablissement de la taxe de vente sur l'ensemble des hydrocarbures destinés au chauffage, le 2 mai 1986.

Si on examine la situation par secteur de consommation, au 1er octobre 1986, on constate que dans le secteur résidentiel, le mazout léger jouissait d'un avantage comparatif par rapport au gaz naturel, à l'électricité et à la bi-énergie. Cet avantage du mazout sur les autres formes d'énergie, pour le chauffage des maisons unifamiliales, augmentait avec le niveau de consommation.

Dans le secteur commercial, le pétrole apparaissait comme la forme d'énergie la moins coûteuse, tant pour les résidences multifamilles que pour les édifices commerciaux. Dans le cas des premières, la différence avec la bi-énergie était assez faible.

Enfin, dans le secteur industriel à grand débit, le mazout lourd présentait un net avantage par rapport à l'électricité et au gaz naturel distribué en continu pour fins de chauffage. Par contre, pour un approvisionnement discontinu, les prix du mazout lourd et de l'électricité étaient virtuellement équivalents alors que le prix du gaz naturel était plus élevé.

Tableau 2

INDICES MENSUELS DES PRIX DE L'ÉNERGIE
PAR FORME D'ÉNERGIE
JANVIER 1983 = 100

	1985	1986	
	Sept.	Janv.	Sept.
ÉLECTRICITÉ	107	107	111
GAZ NATUREL	105	105	108
PRODUITS PÉTROLIERS	112	115	83
INDICE AGRÉGÉ	109	111	96

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources.

Graphique 2

INDICES MENSUELS DES PRIX DE L'ÉNERGIE
PAR FORME D'ÉNERGIE
(JANVIER 1983=100)

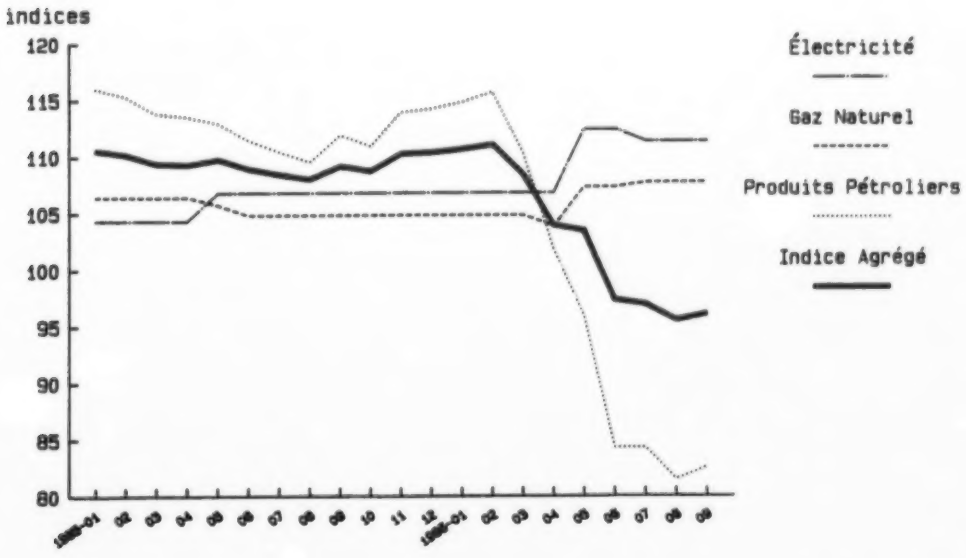

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources

c) Les investissements énergétiques

. Investissements totaux

Considérés en termes nominaux, les investissements dans le secteur québécois de l'énergie ont enregistré une quatrième baisse consécutive en 1986. Ils sont passés de près de 1 910 millions de dollars en 1985, à 1 670 millions de dollars en 1986, soit une baisse de 12,3%. Une évaluation sommaire laisse prévoir qu'ils pourraient atteindre les 2 milliards de dollars en 1987.

L'importance relative des investissements du secteur énergétique dans le total des investissements québécois se situait à 9,2% en 1986: une baisse de 2% par rapport à 1985 et de 14,4% par rapport au sommet atteint en 1982. Cette tendance contracyclique des investissements dans le secteur de l'énergie s'explique principalement par la réduction des sommes consacrées par Hydro-Québec à l'aménagement du potentiel hydro-électrique depuis la fin des travaux de la phase I de la Baie James. Par contre, les investissements faits par les industries du pétrole et du gaz naturel, pour s'adapter au contexte énergétique des années soixante-dix, ont contribué à atténuer la chute des investissements énergétiques jusqu'en 1984. Depuis, toutes les industries de ce secteur ont réduit leurs programmes d'investissements.

La baisse de 12% (235 millions de dollars) des investissements énergétiques traduit l'évolution des investissements des industries du gaz naturel et de l'électricité. Dans la première, on a investi 111 millions de dollars de moins en 1986 qu'en 1985, ce qui représente une chute de près de 51%. Rappelons que les travaux d'extension du réseau de transport gazier se sont terminé en 1985, et ceux du réseau de distribution en 1986. Dans le domaine de l'électricité, les investissements ont diminué de 7,2%, soit une baisse de 110 millions de dollars.

. Investissements dans l'électricité

Dans ce secteur[1], on estime que les investissements se sont chiffrés à 1 431 millions de dollars en 1986, comparativement à 1 541 millions de dollars l'année précédente. Selon les dernières informations disponibles, ils augmenteraient de 25% en 1987 pour atteindre 1 786 millions de dollars. Au cours des deux dernières années, la concentration des investissements énergétiques dans l'industrie de l'électricité s'est accrue. La part de ces investissements, qui atteignait près de 95% au début de la décennie, est tombée à 74% en 1984 pour remonter

---

1. Les *investissements consentis par Hydro-Québec en 1986* seulement. Pour les années antérieures, on considère les investissements d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'électricité. Les investissement de ces derniers ne représentent toutefois qu'une part infime.

Tableau 3

INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

1985 NIVE (000	1985			
	Niveau (000 000$)	Variation ($)	Niveau (000 000$)	Variation (%)
INDUSTRIE DU PÉTROLE	145,7dp	-15,5	132,8e	-8,9
INDUSTRIE DU GAZ NATUREL	219,2	-43,9	108,1e	-50,7
INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ	1 541,5	-3,9	1 431,0e	-7,2
TOTAL DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE	1 906,4dp	-12,0	1 671,9e	-12,3
INVESTISSEMENTS DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE	16 979,6dp	7,8	18 230,4e	7,4
INVESTISSEMENTS EN ÉNERGIE/ INVESTISSEMENTS TOTAUX DANS L'ÉCONOMIE (%)	11,2		9,2	

dp: donnée préliminaire
e: estimation

Sources: - Investissements privés et publics au Canada, Perspective 1986 et Perspectives révisée 1986, Statistique Canada.
- Rapports des entreprises du secteur de l'énergie.

à 85,6% en 1986. Cependant, par rapport à l'ensemble des investissements québécois, cette part est en constante régression: elle est passée de 20,2% en 1980 à 7,8% en 1986.

Cette baisse est imputable principalement à la réduction des sommes dépensées dans le domaine du transport de l'électricité, qui sont passées de 436,4 millions de dollars en 1985 à 328,3 millions de dollars en 1986. Depuis 1985, on s'est surtout efforcé d'optimiser et de consolider le réseau de transport de l'électricité. Selon les dernières données disponibles, les investissements dans ce domaine devraient croître fortement pour s'établir aux environs de 535 millions de dollars, en 1987.

Avec le début de la mise en place des équipements de pointe requis pour la fin de cette décennie, les investissements en équipement de production se sont redressés en 1986. Selon les dernières informations, ils auraient alors atteint 385,5 millions de dollars, comparativement à 327,8 millions de dollars en 1985. Par rapport au niveau moyen de 1,5 milliard de dollars qu'ils avaient atteint entre 1980 et 1983, en raison des travaux de parachèvement de la phase I de la Baie James, les investissements dans ce domaine avaient été très faibles depuis 1984. Le redressement amorcé en 1986 devrait se poursuivre et on prévoit que les investissements se chiffreront à près de 410 millions de dollars en 1987.

Hydro-Québec a mis en oeuvre un programme d'immobilisations visant à améliorer la qualité du service. Depuis 1984, ce programme de plus d'un milliard de dollars a contribué à atténuer la baisse des investissements dans l'électricité. Ces immobilisations dans le réseau de distribution devraient se poursuivre jusqu'en 1988. De 283,5 millions de dollars en 1983, elles sont passés à plus de 500 millions de dollars en moyenne au cours des deux dernières années et elles devraient atteindre 580 millions de dollars en 1987.

- Investissements dans le secteur du gaz naturel

Depuis 1981, le programme d'investissements qui a permis de rendre le gaz naturel disponible sur les principaux marchés situés à l'est de Montréal a nécessité 1,6 milliard de dollars. Les travaux d'extension des réseaux de transport et de distribution sont maintenant en grande partie terminés.

Les sommes investies, qui totalisaient 212 millions de dollars en 1981, ont atteint un sommet de 424 millions de dollars en 1983 pour baisser à 220 et 110 millions de dollars respectivement en 1985 et 1986. Au cours de la dernière année, les investissements ont été consentis essentiellement dans le secteur de la distribution. En 1985, l'achèvement de la phase III du Programme de construction des embranchements au Québec (P.C.E.Q.) a mis fin au développement intensif du réseau de transport dans lequel près de 780 millions de dollars avaient été investis.

Dans les années à venir, des projets spécifiques s'ajouteront aux investissements requis pour maintenir les réseaux de distribution du gaz en bon état. Selon les informations disponibles, on estime à environ 100 millions de dollars les montants qui seront investis en 1987.

- Investissements dans le secteur du pétrole

Les investissements consentis en 1986 dans l'industrie pétrolière québécoise sont estimés à près de 135 millions de dollars, soit une baisse de 8,9% par rapport à 1985. Depuis le début des années 1980, les investissements ont été importants dans cette industrie et ce, en dépit de la fermeture de quatre raffineries. L'industrie pétrolière a réalisé plusieurs projets majeurs de modernisation des installations de raffinage restantes. Elle a, en outre, amélioré le réseau de distribution des produits pétroliers.

La baisse des investissements constatée depuis 1984 devrait se poursuivre en 1987. Des cinq projets majeurs entrepris par les raffineries, un seul n'est pas encore terminé, soit celui de la Shell Canada, qui veut apporter des modifications à son craqueur catalytique. Ce projet évalué à 80 millions de dollars devrait être terminé à l'automne 1987.

Le projet SOLIGAZ pourrait toutefois accroître les investissements prévus en 1987. Ce projet vise à mettre en place un système d'approvisionnements permettant de desservir l'industrie pétrochimique de Montréal et des régions avoisinantes en liquides de gaz naturel. Des 250 millions de dollars d'investissements prévus au total, 110 millions de dollars seraient consacrés à la construction d'une usine de fractionnement et à celle d'installations de stockage. L'érection de l'usine débuterait à l'été 1987 pour se terminer à l'automne 1989. Cet échéancier présuppose que l'ONE approuvera, au printemps 1987, une adaptation de l'oléoduc d'IPL sur le tronçon Sarnia-Montréal, pour permettre la livraison des liquides de gaz naturel.

- Investissements dans les économies d'énergie

L'évaluation des investissements dans le secteur québécois de l'énergie doit tenir compte des sommes dépensées dans le cadre des projets mis en oeuvre pour réaliser des gains de productivité énergétique. Il est difficile d'évaluer de façon exhaustive les investissements consentis dans ce domaine d'activité. Toutefois, on peut cerner l'ampleur des sommes consacrées aux économies d'énergie au Québec en étudiant l'impact des subventions versées.

Pour la période de février 1986 à mars 1988, le budget de la nouvelle entente Canada - Québec sur les économies d'énergie et les énergies de remplacement dans les secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel et des transports s'élève à 25 millions de dollars. Bien que cette somme semble modeste a priori, il faut voir que les investissements des agents économiques privés s'ajoutent aux montants alloués par les deux paliers de gouvernement.

Si on analyse l'impact d'un des volets de cette entente, celui du programme de productivité énergétique dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel, on estime que pour chaque dollar reçu en subvention, le secteur privé a investi plus de huit dollars. En raison de la nature des investissements propres à chaque secteur économique, l'effet multiplicateur des subventions gouvernementales pourrait cependant différer dans les autres volets de l'entente. Cette évaluation permet toutefois d'apprécier l'importance des investissements visant à la maîtrise de l'utilisation de l'énergie. Même si les subventions accordées demeurent relativement modestes, les investissements totaux qui en résultent semblent loin d'être négligeables.

B/ Les actions gouvernementales

La stratégie adoptée par le gouvernement, en 1986, voulait encourager, appuyer et amplifier les efforts des différents intervenants du secteur énergétique et assurer que les orientations prises correspondaient bien aux objectifs poursuivis par le Québec dans ce secteur.

. En matière d'électricité, l'effort du Québec a porté sur la mise en valeur de ses richesses hydro-électriques. Cette mise en valeur a été assurée par le développement des marchés intérieur et extérieur.

Pour faciliter et accélérer la pénétration de l'électricité au Québec, Hydro-Québec a mis en place toute une série de programmes commerciaux: programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel, programme de vente d'électricité excédentaire et programme d'aide à l'implantation des électrotechnologies.

La plupart de ces programmes ont pris fin en 1985 et les résultats obtenus sont spectaculaires. Par exemple, dans le secteur industriel, les programmes de rabais tarifaires et d'électricité excédentaire ont permis à Hydro-Québec de vendre 19,6 milliards de kilowattheures[1] en 1986. Ces programmes ont suscité de nouveaux investissements: le programme d'électricité excédentaire a permis à plus de 400 entreprises de devenir plus concurrentielles en disposant d'une forme d'énergie moins coûteuse. Pour bénéficier du programme de rabais tarifaires, les entreprises devaient faire de nouveaux investissements. À la fin de 1986, près de 600 entreprises s'étaient prévalues de ce programme.

Des ententes tarifaires spécifiques ont conduit aux investissements de la Péchiney, la Reynolds et QIT (1,8 milliard de dollars de 1982 à 1986), ainsi qu'à la mise en service de l'ABI de Bécancour, en septembre 1986. Par ailleurs, la nouvelle formule de partage des risques et des bénéfices, adoptée par Hydro-Québec, lui a permis de conclure avec

---

1 Y compris les ventes associés aux ententes découlant de la mise en service de nouvelles alumineries.

la compagnie norvégienne Norsk-Hydro un contrat important en vue de l'implantation d'une usine de magnésium qui devrait entrer en opération en 1989.

La mise en valeur des richesses hydro-électriques du Québec est également favorisée par la croissance des exportations vers les États-Unis. En 1985 et 1986, les ventes d'électricité aux réseaux américains sont grimpées de 9,6 milliards de kWh à 12,6 milliards de kWh[1]. Au cours de la même période, les recettes d'exportation sont toutefois tombées de 646 millions de dollars à 378 millions de dollars[1]. Cette baisse est attribuable à la chute du prix du pétrole brut international - le prix de vente de l'électricité exportée aux États-Unis est en effet lié à celui des énergies concurrentes.

Au cours de la dernière année, le gouvernement québécois est intervenu afin que le processus de négociation des futures ententes s'accélère. Cette année a aussi été marquée par le début des livraisons d'énergie excédentaire prévues dans le contrat signé avec la NEPOOL (33 milliards de kilowattheures entre 1986 et 1997). De mars à décembre, on a également commencé à livrer de l'énergie ferme et de puissance de diversité à la Citizens Utilities Company (67,7 millions de kilowattheures et 20 mégawatts au minimum en 1986). Ce dernier contrat doit prendre fin en 1990.

En 1986, toujours en vue de maintenir nos exportations d'électricité, plusieurs rencontres politiques et techniques ont eu lieu entre des représentants du Québec, de l'État de New York et des États de la Nouvelle-Angleterre. Rappelons qu'en janvier, le premier ministre du Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources ont rencontré des représentants du milieu financier à New York, ainsi que des responsables de l'Administration et du Congrès américains et, particulièrement, le secrétaire à l'Énergie, à Washington. Une rencontre du gouverneur de l'État de New York et du premier ministre du Québec a également été organisée au mois de mai, à Québec. Cette visite a permis de relancer les négociations entre la New York Power Authority (NYPA) et Hydro-Québec. Elle a également amené la signature d'un accord de coopération technique Québec - New York en matière d'énergie. Un des volets de cet accord est consacré au développement des exportations d'électricité.

Le 10 février 1987, Hydro-Québec a signé avec la Central Maine Power une lettre d'entente devant amener prochainement la conclusion du plus important contrat d'exportation de puissance et d'énergie garanties à long terme. Cette entente prévoit la vente d'électricité garantie (maximum 900 MW par année, pour un total d'au plus 122 TWh) pendant une période de 29 ans (1992-2020). Elle stipule également que les prix à l'exportation seront indexés en fonction de divers facteurs liés à l'augmentation des coûts et à l'inflation. L'accord prévoit en

---

1 Donnée préliminaire

outre qu'Hydro-Québec s'associera financièrement avec la Central Maine Power dans une compagnie qui construira et exploitera une ligne de transport de l'électricité dans le Maine.

Dans le secteur des hydrocarbures, en 1986, le gouvernement du Québec s'est surtout efforcé de renforcer la sécurité des approvisionnements québécois en pétrole et en gaz naturel.

Après la fermeture de la raffinerie Gulf, à Montréal, à la fin de 1985, le gouvernement du Québec est intervenu afin que la société Ultramar poursuive certaines des activités de la raffinerie montréalaise dans le domaine de la pétrochimie. À la suite de ces interventions, les unités de production de phénol, de cumène et de cyclohexane ont été cédées à la société Lavalin qui maintiendra ces opérations. Des engagements visant à accroître la capacité de production de la raffinerie de Saint-Romuald et le transfert du siège social d'Ultramar de Toronto à Montréal ont également été obtenus.

Au mois d'avril, la société d'État SOQUIP, en collaboration avec les compagnies Gaz Métropolitain, SNC et Alberta Natural Gas, a annoncé la formation de la SOLIGAZ. Cette société permettra d'assurer l'approvisionnement en propane et en butane de l'industrie pétrochimique montréalaise. On l'a déjà mentionné, la SOLIGAZ se propose de transporter par pipeline du propane et du butane de l'Alberta, après avoir apporté certaines transformations aux installations de la société Interprovincial Pipeline, entre Sarnia et Montréal. Elle projette aussi de construire une usine de séparation et de traitement des gaz à Montréal. L'ensemble de ces projets nécessiterait des investissements de plus de 250 millions de dollars.

En octobre, un comité Québec - Alberta - Saskatchewan a été créé pour étudier différentes solutions qui permettraient de continuer à approvisionner le marché montréalais en brut canadien et de maintenir le pipeline Sarnia - Montréal en opération. Les conclusions de ce comité sont attendues au début de 1987.

Du côté gazier, l'année 1986 a été marquée par la mise en oeuvre progressive des différents volets de l'entente conclue entre le gouvernement canadien et les provinces de l'Ouest sur la libération des prix et des marchés du gaz naturel. Le Québec est intervenu à de nombreuses reprises pour faire valoir ses intérêts dans plusieurs des domaines couverts par cette entente. Il a fait connaître ses réserves face à la suppression des tests de surplus et l'assouplissement des mécanismes de surveillance des prix à l'exportation. Par ailleurs, la Régie de l'électricité et du gaz a établi un nouveau tarif de distribution permettant au Québec d'effectuer directement des achats auprès des producteurs albertains.

Enfin, il faut noter la création du holding Noverco par la société Gaz Métropolitain. Cette société aura ainsi une plus grande souplesse

d'action et elle pourra intensifier ses activités à tous les niveaux de l'industrie gazière, tant au Canada qu'à l'étranger (la société SOQUIP détient 15% des actions de Noverco).

- En février 1986, le gouvernement du Québec a signé avec le gouvernement fédéral une entente sur les économies d'énergie et les énergies de remplacement. Cet accord a permis de refondre et d'unifier les programmes d'économies d'énergie destinés aux divers secteurs de consommation (résidentiel, institutionnel, commercial, industriel et transport) et de ne garder qu'un seul guichet pour la distribution des fonds versés dans le cadre des programmes d'économies d'énergie. Les programmes gouvernementaux sont désormais plus efficaces et les consommateurs bénéficient de services améliorés.

  Le principal programme en vigueur dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel est le Programme de productivité énergétique. En vertu de ce programme, plus de deux cents analyses énergétiques ont été effectuées dans les secteurs industriel et commercial au cours des neuf derniers mois de 1986. Ces analyses ont permis d'identifier un potentiel d'économies d'énergie d'environ 20 millions de dollars.

- Le gouvernement du Québec s'intéresse vivement aux effets indirects du développement des différentes formes d'énergie, que ce soit par la production d'équipements ou par la fourniture de services liés à l'énergie. Il fait donc des efforts particuliers pour promouvoir les ventes des industries québécoises et il se préoccupe du retentissement international des activités du secteur énergétique. C'est ainsi qu'il a accepté d'assumer le rôle de leader du réseau de l'énergie lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones, qui a eu lieu à Paris, en février 1986. Le Québec entend mettre sur pied des institutions pour promouvoir les échanges d'information, de biens et de services avec les pays francophones, dans le domaine de l'énergie. De plus, le Québec sera l'hôte de la prochaine Conférence des pays francophones, en septembre 1987. Cette réunion constituera une belle occasion d'attirer à nouveau l'attention de la communauté internationale sur les industries québécoises de l'énergie.

SECTEUR TERRES

INTRODUCTION

Les terres publiques du Québec ont longtemps été considérées comme un réservoir inépuisable de ressources naturelles, tant par la population en général que par les gestionnaires gouvernementaux. Elles constituent en effet un territoire immense (1 500 000 km^2), où l'on trouve des forêts commerciales importantes, des potentiels minier et hydro-électrique colossaux, un volume d'eau douce unique au monde, etc. L'exploitation des terres publiques et des ressources qu'elles supportent un des piliers de l'économie québécoise.

C'est au secteur Terres du ministère de l'Énergie et des Ressources qu'incombe la responsabilité de gérer cette richesse.

LES OBJECTIFS DU SECTEUR TERRES

L'objectif global du secteur Terres est d'assurer l'utilisation optimale des terres du domaine public, compte tenu de leurs potentiels et des besoins des divers usagers, en instaurant un mode de gestion approprié.

Pour atteindre cet objectif général, le secteur Terres doit s'efforcer d'établir un cadre et des conditions qui favorisent la concertation des principaux agents impliqués dans l'affectation du territoire et l'élaboration de règles d'utilisation. Il doit également adapter la gestion foncière (vente, achat, location, cession, etc.) à l'affectation retenue et aux politiques en usage, rendre le registre foncier aussi complet qu'accessible et assurer le respect intégral des lois et règlements relatifs aux terres publiques.

La Loi sur les terres du domaine public

Pour mieux remplir son mandat, le Ministère a préparé une nouvelle loi mieux adaptée aux besoins actuels ainsi qu'une refonte des règlements afférents. Cet exercice a été précédé d'une réflexion en profondeur à laquelle les ministères et organismes concernés par la gestion du domaine public ont participé.

Le projet de loi prévoit, entre autres, la mise sur pied d'un répertoire des terres du domaine public, la confection d'un plan d'affectation, la création d'un registre des droits d'exploitation des ressources ou d'utilisation des terres publiques. La future Loi sur les Terres acordera une plus grande autonomie au ministre qui pourra ainsi entériner les transactions sans délais inutiles. Elle consacre également le droit de tout citoyen de circuler sur les terres publiques s'il respecte les règles de sécurité et de protection du domaine public en vigueur.

Lorsque la loi sera adoptée, le Ministère complétera la refonte des règlements et implantera graduellement de nouvelles politiques de gestion.

Le plan d'affectation des terres publiques

Le secteur Terres a complété la confection du plan d'affectation des terres publiques comprises dans les territoires des municipalités régionales de comté. Des échanges s'en sont suivis avec chaque MRC afin d'harmoniser le plan

et les schémas d'aménagement selon le processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Jusqu'à maintenant, l'opération a été menée à terme pour soixante-quinze MRC.

En 1987-1988, le Ministère poursuivra la confection du plan d'affectation des terres publiques situées en dehors des périmètres des MRC.

L'administration des droits fonciers

La plupart des demandes soumises au Ministère ont trait aux diverses formes de villégiature permises sur les terres publiques: chalet familial, camp de chasse, etc. L'émission de 480 nouveaux baux et de 2 250 nouveaux permis d'occupation, en 1986-1987, a porté le nombre total de locations à 32 495. On assure le suivi de ces dossiers afin de s'assurer que les clauses des baux sont respectées et que les redevances annuelles sont bien versées. Le secteur doit aussi autoriser les transferts et procéder aux révocations lorsqu'il y a lieu. En 1986-1987, le secteur a consacré la vente de 791 lots par lettres patentes. L'ensemble de ces transactions a rapporté 5 678 956 $ à l'État québécois.

Plusieurs des demandes traitées par le secteur Terres émanent de divers ministères et organismes publics ainsi que du gouvernement fédéral. Dans la plupart de ces cas, les transactions doivent être approuvées par le ministre ou le Conseil exécutif. En 1986-1987, 47 transactions de ce type ont été effectuées.

Administration des registres et des dossiers

Toute transaction foncière (vente, location, servitude, transfert, révocation, etc.) doit être consignée au terrier. Ce registre renferme toutes les informations relatives aux droits fonciers accordés sur les terres du domaine public. Ces informations sont accessibles au public, aux ministères et aux organismes. En 1986-1987, plus de 26 000 entrées ont été ajoutées au différents registres.

L'informatisation de la tenure et de l'affectation (SITAT) amorcée en 1984 s'est poursuivie en 1986. Le secteur a codifié plus de 30% des données à convertir; l'opération devrait être complétée en 1990.

Information à la clientèle

Le secteur Terres reçoit chaque année un nombre important de demandes d'information sur les terres publiques et leur utilisation. En fait, plus de 22 000 demandes écrites ou verbales de renseignements sur la tenure des terres et les droits concédés ont été reçues au bureau central en 1986-1987. Pour leur part, les divers bureaux régionaux ont été saisis de 100 000 demandes, dont près de la moitié ont été faites en personne.

La connaissance géographique du territoire

Le secteur Terres a également pour mission d'améliorer la connaissance géographique du territoire québécois. Quatre objectifs plus spécifiques sous-tendent son action.

En premier lieu, le secteur est chargé de mettre en place l'infrastructure de connaissance géographique (réseau géodésique, couverture cartographique de base, description du morcellement foncier des domaines privés et publics) la plus adaptée aux besoins gouvernementaux et privés. En second lieu, il s'efforce de rationaliser le développement des systèmes gouvernementaux afin d'en accroître l'efficacité et de rentabiliser au maximum les ressources investies. Il doit également favoriser l'émergence d'une expertise québécoise dans le domaine de l'information géographique. Enfin, il est chargé de faire respecter l'intégrité territoriale québécoise en définissant les frontière provinciales.

On dépense chaque année quelque 186 millions de dollars pour approfondir nos connaissances sur le territoire québécois. L'État y consacre 33 millions de dollars. De 20 à 25 entreprises privées oeuvrent dans ce domaine qui occupe de 4 000 à 5 000 Québécois.

Sur la scène internationale, les projets d'implantation de systèmes cadastraux, de gestion des infrastructures, d'inventaire des ressources sont nombreux et de grande envergure. Le Québec a en main des atouts qui lui permettent de revendiquer une part de ce marché. L'ampleur et la qualité des travaux qu'il a effectués sur son propre territoire sont reconnues. Toutefois, la recherche et le développement, la formation et l'exploration de marché devraient être considérablement accrues si l'on veut faire face à la concurrence.

LA RÉFORME DU SYSTÈME CADASTRAL QUÉBÉCOIS

Le Québec a entrepris, en 1985, la réforme de son système cadastral. Cette opération d'envergure, étalée sur dix ans, est évaluée à 84 millions de dollars (1984).

Le but du programme est de reconstituer une image complète et précise du morcellement foncier du territoire, qui sera ensuite soigneusement tenue à jour. Le secteur Terres veut faciliter l'accès au système et son utilisation. La banque d'information constituée pourra servir à de nombreux usages. L'implantation de ce nouveau système. Repose sur la mise ne place d'un réseau géodésique complet ainsi que sur la production d'une cartographie topographique adaptée et d'une cartographie cadastrale officielle.

Les choix technologiques ont été guidés à la fois par l'exigence de la tâche et la nature des objectifs poursuivis. L'ensemble du processus a en effet été conçu en fonction du traitement d'une information numérique, ce qui permet d'allier performance, précision et accessibilité.

Les formules de gestion et de financement de la réforme cadastrale présentent des caractéristiques intéressantes. L'État assume la maîtrise d'oeuvre, mais les administrations municipales sont appelées à participer. L'entreprise privée, chargée de la production proprement dite, a une occasion unique de renforcer son expertise et de renouveler ses équipements. Quant au financement,

il est assuré par un fonds autonome, alimenté en bonne partie par les utilisateurs du système (frais d'enregistrement) et, éventuellement, par la vente des produits de la réforme.

Au cours des deux premières années de la réforme, on a retenu les demandes de 160 municipalités. Près de la moitié d'entre elles recevront cette année leur cartographie urbaine. Par ailleurs, les travaux effectués depuis deux ans ont permis le dépôt officiel de plans couvrant quelque 9 800 lots.

Parallèlement à la réforme cadastrale, le secteur Terres poursuit les travaux entrepris pour consolider les infrastructures de connaissance du territoire dans les zones non cadastrées. Il veut ainsi permettre de dresser l'inventaire des ressources en vue de leur exploitation.

Le secteur Terres contribue enfin à l'officialisation et à la démarcation des frontières internationales et interprovinciales. L'inventaire des terrains placés sous la juridiction du gouvernement fédéral est également tenu à jour. On peut ainsi réintégrer ces terres dans le domaine public québécois dès qu'elles ne sont plus requises aux fins prévues dans les ententes fédérale-provinciale.